CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Métiers du Plâtre et de l'Isolation

Expression et connaissance du monde

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Plâtrier, veuillez visiter :
bpplatrier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Plâtrier

Expression et connaissance du monde : français et histoire-géographie

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-MPI-U50 • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Français : partage des espaces et vie en commun (4 questions) **Page 3**

2. Histoire-géographie : inégalités d'accès dans l'espace urbain (4 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet associé **(PDF) :** https://bpplatrier.fr/assets/annales/bp-platrier/Expression et connaissance du monde/2026/BP Plâtrier - Expression et connaissance du monde - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Français : partage des espaces et vie en commun

Le dossier met en regard un extrait de Rousseau sur la propriété et un texte contemporain sur les espaces urbains partagés. Le candidat analyse et confronte ces points de vue, complète le document réponse DR 1 et rédige un texte argumenté sur le partage des espaces communs.

Compréhension de DT 1

Question 1.1. Dans le document DT 1, expliquez l'opposition que Rousseau établit entre l'appropriation individuelle de la terre et l'intérêt commun. Appuyez votre réponse sur deux éléments précis du texte.

Rousseau oppose l'enclosure d'un terrain et la déclaration « Ceci est à moi » à une conception commune des ressources. Il présente le propriétaire comme le « vrai fondateur de la société civile » et associe l'appropriation à des « crimes », des « guerres » et des « misères ». À l'inverse, il affirme que « les fruits sont à tous » et que « la terre n'est à personne ». Il dénonce ainsi une appropriation exclusive qui prive les autres d'un bien commun et risque de provoquer des conflits.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rousseau condamne l'appropriation exclusive, source de conflits, et défend le partage des ressources, qui devraient profiter à tous.

Compréhension de DT 2

Question 1.2. Dans le document DT 2, relevez deux conditions qui, selon l'auteur, favorisent le partage des espaces urbains. Expliquez en quoi chacune peut faciliter la vie en commun.

Deux conditions favorisent le partage des espaces urbains. D'abord, des aménagements accessibles et accueillants, comme des assises et des cheminements lisibles, permettent à des personnes aux besoins différents d'utiliser les lieux et de s'y rencontrer. Ensuite, des règles compréhensibles, élaborées avec les habitants concernés, préviennent les conflits entre les usages et aident chacun à se sentir légitime. Le texte précise que les règles ne suffisent pas si l'espace est éloigné ou difficile d'accès : l'aménagement et la concertation doivent donc se compléter.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Des lieux accessibles et accueillants, associés à des règles concertées, facilitent les rencontres et la cohabitation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Confrontation des documents et DR 1

Question 1.3. En vous appuyant sur DT 1 et DT 2, confrontez les deux points de vue et précisez la place que chacun accorde à l'organisation collective des espaces. Complétez les rubriques correspondantes du document réponse DR 1 et faites apparaître au moins un point de convergence et une différence.

Rousseau défend l'usage commun des ressources et condamne l'appropriation exclusive. DT 2 traite du partage concret des lieux urbains et préconise des aménagements adaptés, des décisions collectives et des règles concertées. Les deux textes montrent que la manière de partager les espaces influence les relations entre les personnes et peut prévenir les conflits. Ils diffèrent toutefois par leur approche : Rousseau met en garde contre la propriété privée, tandis que DT 2 propose des moyens pratiques d'organiser la cohabitation. Le tableau DR 1 reprend ces éléments de façon synthétique.

DR 1 complété : confrontation des documents

Éléments de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : Des espaces urbains à partager
Idée principale sur le partage des espaces	Terre à tous	Espaces accessibles
Rôle attribué à l'organisation collective	Alerte contre l'enclosure	Concertation et règles
Point de convergence entre les deux documents	Le partage façonne les r	Même convergence
Différence entre les deux points de vue	Critique de la propriété p	Organisation des usages urbains

✓ RÉPONSE À RETENIR

Convergence : le partage agit sur les relations humaines. Différence : Rousseau critique l'appropriation privée, tandis que DT 2 propose d'organiser les usages urbains.

Écriture personnelle argumentée

Question 1.4. Selon vous, comment peut-on concilier les usages individuels et le partage des espaces communs ? Rédigez un texte argumenté et organisé. Vous pouvez vous appuyer sur les documents, vos lectures, votre expérience et vos connaissances personnelles. Développez au moins deux arguments illustrés par des exemples.

Les usages individuels et le partage peuvent coexister si les lieux accueillent plusieurs activités et si les règles sont justes. D'abord, l'aménagement doit faciliter l'accès de tous : dans un jardin, des bancs, une aire de jeux et des allées accessibles répondent à des besoins différents. Ensuite, des règles claires limitent les nuisances sans exclure certains usagers. Par exemple, des horaires pour les jeux bruyants permettent aux enfants de jouer tout en préservant le repos des autres. Enfin, consulter les habitants aide à adapter les décisions aux usages réels. Le respect mutuel rend ainsi l'espace commun plus accueillant.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Des aménagements accessibles, des règles équitables et la concertation concilient les besoins individuels et l’usage commun.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Histoire-géographie : inégalités d’accès dans l’espace urbain

Le document DT 3 présente des données fictives sur la population, l’accès aux espaces publics et aux services de santé, ainsi que la fréquence des transports dans trois quartiers de Valmont-sur-Rive. Les questions portent sur le relevé et la comparaison des indicateurs, l’explication des écarts et les enjeux de l’aménagement urbain.

Lecture du tableau DT 3

Question 2.1. Relevez, pour chacun des trois quartiers, la part des habitants situés à moins de dix minutes à pied d’un espace public. Indiquez le quartier où cette part est la plus élevée et celui où elle est la plus faible.

Quartier	Habitants à moins de 10 min à pied d’un espace public
Centre	82 %
Les Rives	68 %
Les Hauts	43 %

Le Centre affiche la part la plus élevée, avec 82 % des habitants concernés. Les Hauts ont la part la plus faible, à 43 %. Les Rives se situent entre les deux. Ces chiffres mesurent la proximité d’un espace public à pied, et non le nombre d’espaces publics dans chaque quartier.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Centre : 82 % ; Les Rives : 68 % ; Les Hauts : 43 %. Maximum : Centre ; minimum : Les Hauts.

Comparaison des quartiers

Question 2.2. Comparez le quartier des Rives et le quartier des Hauts à partir de deux indicateurs du document DT 3. Présentez précisément les écarts observés.

Les Rives sont mieux desservies que Les Hauts selon les deux indicateurs retenus. Pour l’accès à un espace public à moins de dix minutes à pied, les parts sont de 68 % aux Rives et de 43 % aux Hauts, soit un écart de 25 points. Pour l’accès à un service de santé, elles sont de 61 % et 38 %, soit 23 points d’écart. Les deux indicateurs sont donc plus favorables aux Rives.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les Rives dépassent Les Hauts de 25 points pour l’accès aux espaces publics et de 23 points pour l’accès aux services de santé.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Explication géographique

Question 2.3. À l'aide du document DT 3 et de vos connaissances, expliquez pourquoi l'accès aux services et aux espaces publics peut varier d'un quartier à l'autre dans une ville. Présentez au moins deux facteurs géographiques.

Deux facteurs géographiques peuvent expliquer ces écarts. D'abord, les équipements et les espaces publics ne sont pas répartis uniformément : leur concentration dans certains secteurs laisse d'autres habitants plus éloignés. Le Centre illustre un meilleur accès, avec 82 % des habitants proches d'un espace public, contre 43 % dans Les Hauts.

Ensuite, la desserte en transports et la facilité des cheminements influencent l'accès aux services. Aux heures de pointe, un passage est prévu toutes les 8 minutes au Centre contre toutes les 30 minutes dans Les Hauts. La distance réelle, les itinéraires accessibles et la fréquence des transports peuvent donc renforcer ou réduire les écarts entre quartiers.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La répartition des équipements, les distances et les différences de desserte en transports expliquent les inégalités d'accès entre quartiers.

Réponse organisée

Question 2.4. Rédigez une réponse organisée montrant pourquoi la réduction des inégalités d'accès constitue un enjeu pour l'aménagement urbain. Appuyez-vous sur au moins deux données du document DT 3 et sur une connaissance géographique pertinente.

Réduire les inégalités d'accès est un enjeu d'aménagement car chacun doit pouvoir rejoindre les services essentiels et les espaces de rencontre, quel que soit son quartier. Dans Les Hauts, 43 % des habitants ont un espace public à moins de dix minutes à pied, contre 82 % au Centre. Pour les services de santé, les parts sont respectivement de 38 % et 76 %.

Un accès insuffisant peut compliquer les soins et isoler les habitants peu mobiles. La ville peut rapprocher les services et les espaces publics des quartiers moins bien équipés, améliorer les transports et rendre les cheminements piétonniers accessibles. Ces mesures favorisent l'égalité territoriale et la cohésion urbaine.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rapprocher les services et espaces publics des quartiers moins bien desservis, et améliorer leurs transports, favorise l'égalité d'accès et la cohésion urbaine.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E5 du BP Métiers du plâtre et de l'isolation, Édition 2026, porte le code FV-ENT-MPI-U50 D'une durée de trois heures et de coefficient 3, elle est notée sur 20 points, répartis entre le français et l'histoire-géographie. Elle étudie le partage des espaces à travers Rousseau et les lieux urbains contemporains, puis les inégalités d'accès aux services et espaces publics, en évaluant analyse, comparaison et argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Rousseau oppose l'appropriation privative de la terre à l'idée que les fruits sont à tous et que la terre n'appartient à personne.
- Partager un espace urbain suppose des aménagements adaptés, des décisions collectives et une attention aux usages réels.
- Pour comparer des quartiers, relever les mêmes indicateurs et exprimer clairement les écarts en points de pourcentage ou en fréquence.
- L'accès aux services et espaces publics dépend notamment de leur proximité et de la desserte en transports collectifs.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifiez l'analyse des textes par des éléments précis du corpus, plutôt que par une reformulation générale.
- Complétez le document réponse DR 1 pour la question 1.3 et rendez-le avec la copie.
- Dans une comparaison, nommez les indicateurs et indiquez les valeurs des quartiers concernés avec leurs unités.
- Respectez les consignes de rédaction : arguments et exemples, facteurs géographiques ou données chiffrées selon la question.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les indicateurs des Rives et des Hauts ?

Choisissez deux indicateurs disponibles pour les deux quartiers, puis indiquez les valeurs des Rives et des Hauts. Calculez ou formulez chaque écart avec son unité, par exemple en points de pourcentage pour les parts d'habitants.

Q : Quels facteurs peuvent expliquer les différences d'accès entre quartiers ?

La proximité des équipements, la configuration des itinéraires piétonniers et la fréquence des transports peuvent influencer l'accès. La répartition des services et les caractéristiques de l'aménagement local peuvent aussi contribuer aux écarts.

Q : Comment les points sont-ils répartis et quel document faut-il rendre ?

Le français vaut 10 points et l'histoire-géographie vaut également 10 points, soit 20 points au total. Complétez le document réponse DR 1 pour la question 1.3 et rendez-le obligatoirement avec la copie.

Q : Qu'attend le sujet dans les réponses argumentées ?

Les réponses doivent être organisées et justifiées par des éléments précis des documents ou des connaissances adaptées. Respectez chaque demande : arguments illustrés d'exemples, facteurs géographiques ou données chiffrées selon la question.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://bpplatrier.fr/assets/annales/bp-platrier/Expression et connaissance du monde/2026/BP Plâtrier - Expression et connaissance du monde - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Plâtrier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP Plâtrier, classés par épreuve et par année :
bpplatrier.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP Plâtrier reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpplatrier.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.